



Département du GARD

03

Commune de Lezan

# Schéma Directeur d'Assainissement

## CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (C.C.T.P)

### DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

**Maître d'ouvrage :**  
Commune de Lezan

**A ....., le :**  
.....

**Signature :**

Date	Nature des modifications	ER	Véifié	Ind.
29-03-12	Création	ER	JJ/FM	



760, Chemin du Mas de la Bedosse  
BP 50-257  
30105 ALES CEDEX  
Tél: 04-66-54-30-00  
Fax: 04-66-86-98-14  
Email: gaxieu@wanadoo.fr

1901682 - reçu le 19 octobre 2020 à 16:57 (date et heure de métropole)



F-30-12-4653

O:\Lézan\F-30-12-4653 AMO  
Diag + SD ASS\8.2-act\DCE

# Commune de LEZAN

Schéma directeur d'assainissement

Cahier des clauses techniques particulières

Marché public de services - Prestations intellectuelles

Cahier des charges du Comité Départemental de l'Eau (CDE)



## Sommaire

<b>1. <u>OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES</u></b> .....	<b>4</b>
1.1. OBJET DU MARCHE ET DU PRESENT DOCUMENT.....	4
1.2. CADRE ET OBJECTIF DE L'ETUDE.....	4
1.3. ZONE D'ETUDE .....	5
1.4. COMITES DE PILOTAGE ET DE SUIVI .....	6
1.5. INTERLOCUTEURS ET DONNEES A CONSULTER .....	7
<b>2. <u>OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ETUDE</u></b> .....	<b>7</b>
2.1. PHASAGE ET DEROULEMENT DE L'ETUDE .....	7
2.2. PHASE 1 - ETAT DES LIEUX PRELIMINAIRE .....	8
2.3. PHASE 2 – ETAT DES LIEUX COMPLEMENTAIRE .....	9
2.4. PHASE 3 – FAISABILITE DES SOLUTIONS ENVISAGEABLES – ANALYSE COMPARATIVE .....	9
2.5. PHASE 4 - ETUDES DES SOLUTIONS RETENUES - SCHEMA DIRECTEUR.....	10
2.6. AVERTISSEMENT .....	11
<b>3. <u>PROBLEMES DEJA IDENTIFIES ET PROJETS EXISTANTS POUR L'ASSAINISSEMENT</u></b> .....	<b>12</b>
3.1. PRECISIONS SUR LES LIMITES DES INVESTIGATIONS .....	12
3.2. REALISATION DES PLANS, CARTES, INVENTAIRES ET SYNOPTIQUES.....	12
3.3. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX / URBANISME ET DEMOGRAPHIE .....	13
3.3.1. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX.....	13
3.3.2. URBANISME ET DEMOGRAPHIE.....	13
3.4. INVESTIGATIONS ET MESURES DE TERRAIN POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – MODELISATION INFORMATIQUE.....	13
3.4.1. MESURES SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES ET LA STATION D'EPURATION.....	14
3.4.2. MODELISATIONS INFORMATIQUES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT .....	15
3.4.3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF EXISTANTS ET ETUDES DE SOLS .....	15
3.4.4. ETABLISSEMENTS POTENTIELLEMENT POLLUANTS.....	15
3.5. STATIONS D'EPURATION .....	15
3.5.1. ENJEUX LOCAUX.....	15
3.5.2. ETAT DES LIEUX .....	16
3.5.3. PROJETS CONCERNANT LA STATION D'EPURATION.....	16
3.5.4. BOUES DE STATIONS D'EPURATION .....	17
3.6. RESEAUX D'EAUX USEES.....	17
3.6.1. ENJEUX LOCAUX.....	17
3.6.2. ETAT DES LIEUX .....	17
3.6.3. PROGRAMME DE TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAUX USEES.....	17
3.7. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET GEOASSAINISSEMENT – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT – BILAN BESOINS / CAPACITES DE TRAITEMENT .....	18
3.8. PRESTATIONS PARTICULIERES .....	18
3.8.1. REDACTION D'UN REGLEMENT POUR LES USAGERS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.....	18
3.8.2. ANALYSE COMPTABLE DETAILLEE DU BUDGET M49 ET DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT .....	18
<b>4. <u>PIECES A REALISER PAR LE BUREAU D'ETUDES</u></b> .....	<b>19</b>
4.1. DOCUMENTS A REALISER PAR LE BUREAU D'ETUDES .....	19
4.2. REDACTION DES DOCUMENTS ET OBJECTIFS A ATTEINDRE .....	19

4.3. PRESENTATION DES DOCUMENTS ET CHARTE GRAPHIQUE.....	20
4.4. INFORMATISATION DES DOCUMENTS.....	20
4.5. DIFFUSION DES DOCUMENTS.....	21

### Liste des annexes

- Contenu des pièces à réaliser
- Plan du réseau d'assainissement
- Fiche de renseignements



## 1. OBJET DU MARCHE ET DISPOSITIONS GENERALES

### 1.1. Objet du marché et du présent document

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) définit le contenu technique et les modalités d'intervention du marché d'étude suivant :

**Commune de LEZAN**  
**Schéma directeur d'assainissement**

### 1.2. Cadre et objectif de l'étude

La Commune de LEZAN et l'exploitant rencontrent des problèmes sur l'exploitation de la station d'épuration et sur le réseau d'assainissement.

La commune a fait réaliser un schéma directeur d'assainissement en 1998 par le bureau d'études BCEOM et un zonage d'assainissement en 2001. Suite à ce schéma des travaux de réhabilitation ont été engagés. Cependant, le réseau draine encore une quantité importante d'Eaux Claires Parasites, le débitmètre à la sortie de la station d'épuration permet de confirmer les fortes variations de charges hydrauliques.

Une campagne de mesure des charges hydrauliques sur le réseau a été réalisée par l'exploitant, avec mise en place de 7 débitmètres. Il en ressort que de fortes entrées d'eaux claires parasites sont observées sur le vieux village.

Le zonage d'assainissement ne sera pas modifié car le document d'urbanisme en vigueur sur la commune ne sera pas révisé.

**Les principaux objectifs de l'étude seront :**

- **D'établir un diagnostic des réseaux afin de faire apparaître les anomalies,**
- **De proposer un programme de travaux de réhabilitation des réseaux,**
- **De vérifier la capacité des ouvrages épuratoires**
- **De proposer des solutions pour améliorer le fonctionnement de la station d'épuration à court terme et à long terme,**
- **D'étudier la mise en place de la télésurveillance au niveau des PR.**

**Il n'est pas demandé au bureau d'études de faire des visites des dispositifs d'assainissement non collectif étant donné que le Pays Cévennes réalise ces visites et établit des fiches de contrôle.**

De manière plus générale, cette étude devra répondre aux objectifs opérationnels suivants :

- Faire l'état des lieux de l'assainissement collectif
- Examiner l'ensemble des problèmes possibles, qu'ils soient existants ou prévisibles
  - A moyen terme : +15/20 ans
  - A long terme : +30/40 ans = amortissement des grosses infrastructures

- Analyser au niveau faisabilité l'ensemble des solutions envisageables pour résoudre les problèmes existants et anticiper les problèmes prévisibles
- Donner les moyens à la collectivité de faire les bons choix entre les diverses options
- Analyser au niveau études préliminaires les solutions retenues
- Faire un bilan général de l'ensemble des travaux et actions à mener et définir des priorités en fonction des enjeux (notamment environnementaux)
- Garantir que les infrastructures (stations d'épuration et réseaux) auront les capacités nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants envisagés dans le futur
- Aboutir à un programme de travaux et d'actions, qui soient parfaitement compatible avec les moyens financiers de la collectivité et ses documents d'urbanisme actuels et futurs
- Mettre en place un « diagnostic permanent des infrastructures », notamment par la télésurveillance, afin que la collectivité puisse optimiser sa gestion après l'étude (en particulier : réduction des eaux parasites en assainissement)

Les documents réalisés devront également répondre aux besoins de ses utilisateurs, à savoir :

- La collectivité elle-même : élus et services techniques
- Les maîtres d'œuvre des travaux qui découleront du Schéma
- Les services de l'Etat, pour les aspects réglementaires
- Les financeurs : Agence de l'Eau et Conseil général du GARD

Par ailleurs, cette étude devra assurer la préservation des milieux naturels (qu'ils soient de surface ou souterrains), respecter la législation et être parfaitement conforme avec les documents références en vigueur :

- DCE, SDAGE, SAGE, contrat de rivière, plan de gestion concertée des ressources ou des étiages, études de caractérisation des débits,...
- POS
- DUP des captages du secteur d'étude
- Zones naturelles diverses

Ces documents devront impérativement être analysés et leurs objectifs synthétisés et pris en compte dans l'étude.

### 1.3. Zone d'étude

**La zone d'étude portera sur la totalité du territoire de la Commune de LEZAN.**

**A noter qu'il n'existe à priori aucun autre secteur situé en dehors du territoire de la collectivité qui soit concerné par les problématiques étudiées.**



Les niveaux de détails attendus seront adaptés selon les secteurs en fonction des difficultés et des enjeux. L'enquête sera notamment plus poussée au niveau des secteurs « urbanisés et urbanisables », c'est à dire :

- Les zones actuellement bâties
- Les zones actuellement constructibles
- Les projets d'extension éventuelle de la zone constructible

Une attention particulière sera accordée aux secteurs figurant sur le(s) « Plan(s) de fonctionnement » et ceux évoqués sur la « Fiche de renseignement » en annexe.

La délimitation de la zone d'étude et les niveaux de détails nécessaires seront finalisés avec le bureau d'études retenu en concertation avec les élus de la collectivité.

#### 1.4. Comités de pilotage et de suivi

Le pilotage de l'étude sera assuré par Monsieur le Maire de la Commune de LEZAN, assisté du cabinet Gaxieu (assistant du maître d'ouvrage) et des partenaires (Conseil général du GARD et de l'Agence de l'Eau RM&C.....).

Lors des réunions de présentation de l'étude, un comité de suivi sera constitué des membres suivants :

Organisme	Interlocuteur	
Elus de la collectivité	Eric TORREILLES, Maire de la Commune Philippe TALAGRAND, adjoint au maire David WEISS, adjoint au maire Christian TRILLON, conseil municipal	
Agence de l'Eau RM&C	Audrey BONNEFOY Julien GOLEMBWIESKI Frédéric HOUSSET	
Agence de l'Eau Adour Garonne	Anne TROUCHE	
Conseil général du GARD – DEEAR (Direction de l'Eau, l'Environnement et l'Aménagement Rural)	SATAC (Service d'Appui Technique Aux collectivités)	Michaël PALARD
	SATE (Service d'Assistance Technique à l'Eau = SATESE + SATAA + SATEP)	Sandrine GAUBIAC
Services de l'Etat	DDTM (ex DDAF / DDE)	Eliane DARNIS
	ARS (ex DDASS)	Loïc LEBRUN
Syndicat de bassin versant ou de rivière du secteur	SMAGE des GARDONS	
Autres intervenants	Urbaniste	Commune
	SPANC	Pays Cévennes
	Fermiers et prestataires de services éventuels	La SDEI : Christophe CAZORLA Stéphane MANOEL



## 1.5. Interlocuteurs et données à consulter

La réalisation de l'étude se fera avec la plus large concertation possible. Au cours de ses investigations, le bureau d'études devra consulter les principaux intervenants et en particulier les membres du comité de suivi.

Les informations, études et documents concernant le secteur d'étude, devront être recherchés puis consultés. Les données utilisées devront être vérifiées et, le cas échéant, réactualisées.

La collectivité maître d'ouvrage communiquera les éléments qu'elle possède (voir « Fiche de renseignements » en annexe).

## 2. OBJECTIFS ET DEROULEMENT DE L'ETUDE

### 2.1. Phasage et déroulement de l'étude

<b>Phase 1 : Etat des lieux préliminaire</b>
Réunion de démarrage *
Collecte des données – Premier examen de la situation locale
<b>Schéma directeur d'assainissement</b>
Repérages de terrain <i>(réseaux d'eaux usées, ouvrages, équipements, assainissement non collectif)</i> *
Premières mesures de terrain - <i>Campagnes de mesures sur les réseaux d'eaux usées et les stations d'épuration</i> - <i>Recherches des eaux parasites par sectorisation</i> - <i>Tests à la fumée</i>
Réunion de fin de phase
<b>Phase 2 : Etat des lieux complémentaire</b>
<b>Schéma directeur d'assainissement</b>
Finalisation des mesures de terrain - <i>Inspections vidéo des réseaux d'eaux usées</i>
Rapport intermédiaire de Phases 1 & 2 * Réunion de fin de phase
<b>Phase 3 : Faisabilité des solutions envisageables - Analyse comparative</b>
Analyse au niveau faisabilité des solutions envisageables *
Projet de Schéma directeur : Synthèse * Tableau comparatif des travaux et actions envisageables Comparatif besoins / infrastructures * Proposition d'un scénario global *
Rapport intermédiaire de Phase 3 * Réunion de fin de phase

#### Phase 4 : Etudes des solutions retenues - Schéma directeur

Analyse au niveau études préliminaires des solutions retenues

\*

Schéma directeur :

Synthèse \* Justification des choix \* Programme de travaux et d'actions retenus

Plan de financement \* Incidences sur le prix de l'eau

\*

Rapport intermédiaire de Phase 4 \* Projet de note et de rapport de synthèse \* Réunion finale

\*

Correction des documents intermédiaires \* Remise des documents définitifs

#### 2.2. Phase 1 - Etat des lieux préliminaire

Les objectifs de la Phase 1 sont les suivants :

- Collecter toutes les données disponibles, en particulier celles qui pourraient avoir une incidence sur les projets
- Effectuer tous les repérages de terrain (réseaux, ouvrages et équipements)
- Mettre à jour les plans et établir les fiches des ouvrages et des équipements
- Réaliser les premières mesures de terrain
- Préparer tous les éléments nécessaires à la finalisation des mesures de terrain en Phase 2

Il est rappelé que les fiches descriptives des ouvrages et des équipements doivent comprendre tous les éléments techniques nécessaires, et en particulier :

- Toutes les photos utiles : repérage extérieur systématique + intérieur pour les ouvrages visitables (plusieurs si nécessaire) + dysfonctionnements observés s'il y a lieu
- Pour les synoptiques des réseaux : vues en plan et profils altimétriques avec secteurs desservis et ouvrages remarquables
- Pour les synoptiques des ouvrages : croquis 3D + coupes et vues en plan si nécessaire, avec toutes les cotes et volumes représentatifs (qui doivent être relevés sur place)

**Il n'est pas prévu de rapport d'étude pour la Phase 1, mais le bureau d'études fournira les documents nécessaires au suivi de l'étude, en particulier les synoptiques, les plans des réseaux, les fiches ouvrages et le projet de plan de localisation des problèmes et des mesures.**

**La rédaction du rapport d'état des lieux ne sera demandée qu'à l'issue de la Phase 2, afin de disposer de l'ensemble des éléments et ainsi obtenir un document plus cohérent.**



### 2.3. Phase 2 – Etat des lieux complémentaire

Les objectifs de la Phase 2 sont les suivants :

- Finaliser les mesures de terrain
- Faire un bilan précis et fiable des situations actuelles et futures vis à vis de l'ensemble des thématiques étudiées
- Repérer les problèmes et évaluer leur gravité
- Définir les contraintes dont il faudra tenir compte dans la suite de l'étude
- Faire une synthèse des états des lieux réalisés, mettant en valeur les chiffres et ratios clefs de la collectivité, puis définissant un degré de priorité pour chacun des problèmes relevés, fonction de la gravité de la situation
- Rédiger le rapport d'état des lieux

Le bureau d'études devra examiner l'ensemble des problèmes possibles et déterminer s'ils existent ou non sur la zone d'étude. Lorsqu'un problème sera avéré ou prévisible, il devra préciser son origine et évaluer sa gravité.

Le bureau d'études devra en particulier examiner :

- Les problèmes déjà identifiés sur la zone d'étude (évoqués ci-après, ainsi que dans la « Fiche de renseignement » en annexe)
- Les problèmes qui seront évoqués par les élus et techniciens de la collectivité
- Les problèmes prévisibles à moyen terme (+15/20 ans) et à long terme (+30/40 ans)

Le rapport d'étude de la Phase 2 comprendra l'intégralité des états des lieux, déclinés de manière thématique, ainsi que toutes les annexes réalisées en Phases 1 et 2 (plans, fiches, inventaires,...).

### 2.4. Phase 3 – Faisabilité des solutions envisageables – Analyse comparative

Les objectifs de la Phase 3 sont les suivants :

- Proposer des travaux et actions permettant de résoudre les difficultés relevées lors des états des lieux thématiques
- Analyser au niveau faisabilité l'ensemble des solutions envisageables
- Effectuer une analyse comparative « avantage / inconvénients / coûts / efficacité / intérêt » de ces solutions et de leurs variantes éventuelles
- Proposer un projet de Schéma directeur, comprenant :
  - Une sélection de travaux et d'actions intéressants à analyser au niveau études préliminaires en Phase 4
  - Un comparatif entre les besoins actuels et futurs de la collectivité et les capacités de ses infrastructures (avec et sans les travaux et actions envisagés)
  - Une ébauche de scénario d'aménagement global
- Donner tous les éléments nécessaires à la collectivité pour faire un choix entre les projets proposés



**Ce travail devra permettre à la collectivité de faire un choix entre les différentes solutions envisageables.**

Le bureau d'études devra en particulier examiner :

- Les solutions qu'il aura lui-même proposées pour résoudre les problèmes relevés durant les Phases 1 et 2 et anticiper les problèmes prévisibles
- Les projets existants sur la zone d'étude (évoqués ci-après, ainsi que dans la « Fiche de renseignement » en annexe)
- Les projets qui seront évoqués par les élus et techniciens en cours d'étude
- Les solutions au niveau local, intercommunal, voire même départemental
- Les possibilités de regroupement de projets sur la collectivité et en intercommunalité

Les solutions proposées pourront être les travaux et actions suivantes :

- Travaux de renouvellement et d'entretien
- Travaux de réhabilitation
- Travaux neufs
- Travaux et d'actions d'urgence permettant d'assurer un service satisfaisant dans l'attente de solutions pérennes
- Evolution des méthodes de gestion quotidienne et de l'organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement (collectif et non collectif)
- Etudes complémentaires à réaliser après le Schéma directeur

**Le rapport d'étude de la Phase 3 comprendra l'intégralité des solutions envisageables étudiées au niveau faisabilité, leur analyse comparative « avantage / inconvénients / coûts / efficacité / intérêt » et un projet de Schéma directeur.**

## **2.5. Phase 4 - Etudes des solutions retenues - Schéma directeur**

Les objectifs de la Phase 4 sont les suivants :

- Analyser au niveau études préliminaires les solutions retenues par la collectivité à l'issue de la Phase 3
- Dimensionner les ouvrages et proposer des terrains convenant pour leur réalisation
- Proposer à la collectivité des projets adaptés et hiérarchiser les priorités selon des critères techniques, économiques et environnementaux
- Justifier le classement de ces priorités à l'aide de ratios types représentatifs de l'efficacité des solutions
- Proposer un échéancier des travaux et actions à mener
- Actualiser l'analyse comparative « avantage / inconvénients / coûts / efficacité / intérêt » des solutions établie en Phase 3 sous la forme d'un « Tableau de programmation des travaux et actions retenus »

- Effectuer l'analyse financière du programme de travaux et d'action, avec notamment l'incidence sur le prix de l'eau
- Aboutir au Schéma directeur définitif

**Ce travail devra permettre à la collectivité de finaliser ses choix entre les différentes solutions envisageables.**

Les propositions devront impérativement être dimensionnées sur la base d'une étude de population « permanente / saisonnière / actuelle / future » très soignée, qui sera détaillée par zones si besoin (village, hameaux, sous-secteurs,...).

Le bureau d'études devra veiller à la parfaite cohérence entre les projets proposés et les documents d'urbanisme.

Les dimensionnements devront tenir compte des ouvrages actuels et futurs et de leur amélioration après réalisation du programme de travaux.

Les incidences des projets sur le prix de l'eau devront intégrer les nouveaux abonnés raccordés dans le temps.

**Le rapport d'étude de la Phase 4 complétera le rapport de Phase 3 avec l'analyse au niveau études préliminaires des solutions retenues, le tableau de programmation des travaux et actions retenus et l'analyse financière.**

## 2.6. Avertissement

Les informations déjà connues à ce jour figurent en annexe du présent CCTP dans la « Fiche de renseignement » et le « Plan du réseau ». Ces annexes sont à lire très attentivement par les candidats, les points qui y sont évoqués devant être examinés en priorité.

**Il est fortement conseillé de lire ces annexes avant la suite du présent document.**

Le descriptif des prestations à réaliser et les quantités prévisionnelles figurent au « Bordereau des prix avec détail estimatif ».

Tous ces points ne sont pas repris, mais complétés dans la suite du présent CCTP, qui a pour but de préciser (par thèmes) les conditions de réalisation des prestations : particularités de la zone d'étude, niveau de complexité des problématiques, projets envisagés ou déjà engagés, niveau de précision attendu de la part du bureau d'études.



### **3. PROBLEMES DEJA IDENTIFIES ET PROJETS EXISTANTS POUR L'ASSAINISSEMENT**

#### **3.1. Précisions sur les limites des investigations**

Il n'est pas demandé de prestation sur les réseaux d'eaux pluviales dans le cadre du « Schéma directeur d'assainissement », hormis les points ayant une incidence sur l'assainissement des eaux usées. En effet, une attention particulière est demandée au bureau d'études car des boîtes siphonées sont positionnées sous des chenaux du réseau pluvial.

Les interconnexions entre réseaux d'eaux pluviales et réseaux d'eaux usées feront notamment partie de l'étude, en particulier leurs conséquences et les solutions pour remédier aux désordres.

#### **3.2. Réalisation des plans, cartes, inventaires et synoptiques**

**Concernant la Commune de LEZAN, compte tenu de la qualité des documents existants et de la bonne connaissance des réseaux d'eaux usées par les élus et techniciens de la société d'affermage, le travail ne présentera pas de difficulté majeure.**

**Il ne s'agira cependant pas d'un simple report des informations disponibles sur support informatique, mais d'établir un véritable état des lieux, à partir d'une vérification exhaustive de terrain.**

**A noter que les plans réalisés devront être compatibles avec le logiciel de gestion du cadastre de LEZAN.**

**Un « Plan de localisation des eaux parasites et des mesures » est également demandé. Un soin particulier sera demandé au bureau d'études concernant la lisibilité de ce plan, qui reprendra au fur et à mesure, les données collectées et les investigations réalisées. Il s'agira bien du même document de synthèse qui se veut évolutif au cours de l'étude.**

**Les dimensionnements des ouvrages existants (éléments des stations d'épuration, postes de refoulement et de relèvement, bassins d'orage,...) devront être systématiquement recalculés (différents volumes et surfaces des ouvrages, niveaux bas et haut, puissances des pompes, capacités refoulement ou de traitement en charges polluantes et hydrauliques,...).**

Ces informations devront être reportées dans les fiches à réaliser.

Un gestionnaire des réseaux d'eaux usées accompagnera le bureau d'études pour lui faciliter les repérages.



### **3.3. Aspects environnementaux / Urbanisme et démographie**

Les états des lieux demandés sur ces thèmes ont pour objectif de recueillir toute contrainte (actuelle ou future) pouvant avoir une incidence sur les projets étudiés dans le présent Schéma directeur.

Le bureau d'études recherchera en particulier les stipulations concernant les masses d'eaux, la démographie et l'urbanisme figurant dans les documents référence (voir liste à l'article 1.2.).

#### **3.3.1. Aspects environnementaux**

Il est rappelé que les aspects environnementaux auront une incidence particulière sur les choix qui sont effectués dans les Schémas directeurs.

**Concernant la Commune de LEZAN, les milieux naturels et leurs usages présentent à priori des vulnérabilités spécifiques. En effet, la Commune est concernée par une ZNIEFF de type I et II. La Commune est également concernée par le PPRI Gardon d'Anduze.**

#### **3.3.2. Urbanisme et démographie**

Le bureau d'études devra détailler tout particulièrement l'analyse démographique, l'évolution de la population ayant une incidence très importante sur les questions liées à l'eau.

**Concernant la Commune de LEZAN, la population devra notamment être clairement établie :**

- En situation actuelle et future : échéances +15/20 ans et +30/40 ans
- En permanent et en pointe (été)
- Par thèmes (population résidentielle, logements vacants, capacités d'accueil touristique, activités spécifiques,...)
- Par secteurs : village et hameau

**Le bureau d'études devra donc analyser avec soin l'ensemble des données et documents disponibles et en dégager une étude prospective fiable, à partir du croisement de plusieurs méthodes : prolongation des courbes INSEE, taux du SCoT, analyse locale (examen du POS, constructions possibles parcelle par parcelle, logements vacants).**

### **3.4. Investigations et mesures de terrain pour l'assainissement collectif et non collectif – Modélisation informatique**

Les investigations de terrain prévues au « Bordereau des prix avec détail estimatif » devront être affinées en cours d'étude, en fonction de leur intérêt et des possibilités techniques. La proposition de ces adaptations fait partie du travail du bureau d'études.

### 3.4.1. Mesures sur les réseaux d'eaux usées et la station d'épuration

Les investigations préliminaires sur les réseaux d'eaux usées et la station d'épuration devront répondre aux objectifs suivants :

- Déterminer la nature, le volume et la répartition des eaux parasites
- Estimer le volume des eaux parasites by-passées
- Estimer la population raccordée et sa répartition
- Déterminer la nature et la répartition des flux de pollution
- Evaluer le fonctionnement de la station d'épuration

Les investigations complémentaires sur les réseaux d'eaux usées (inspections vidéo, tests à la fumée, contrôles au colorant) devront permettre de localiser précisément les intrusions d'eaux parasites, et porteront en priorité sur les secteurs les plus problématiques déterminés lors de la sectorisation.

Le bureau d'études analysera les données du délégataire. En effet, celui-ci effectue un passage caméra chaque année. Dernièrement, une campagne de mesures des charges hydraulique sur le réseau a été réalisée.

Pour information, les quantités prévues au « Bordereau de prix avec détail estimatif » ont été estimées et réparties de la manière suivante :

Mesures	Estimation et répartition
Mesures en continu des débits des réseaux d'eaux usées	Mesures en 5 points des réseaux d'eaux usées durant un mois (période pluvieuse) : <ul style="list-style-type: none"><li>• 2 postes de refoulement ou de relevage existants</li><li>• 3 points à déterminer après les premières investigations</li></ul>
Equipement des déversoirs d'orages	Equipement des 2 déversoirs d'orages avec un dispositif permettant la mesure en continu des débits de déversement, durant la même période que les mesures en continu sur les réseaux d'eaux usées
Visites diurne des réseaux d'eaux usées	Repérage des eaux parasites pluviales durant un épisode pluvieux significatif ou immédiatement après : 1 visite de l'intégralité des réseaux d'eaux usées
Visites nocturne des réseaux d'eaux usées	<ul style="list-style-type: none"><li>• Repérage des eaux parasites de nappe en période pluvieuse, lorsque la nappe est haute : 1 visite de l'intégralité des réseaux d'eaux usées</li><li>• Repérage des eaux parasites permanentes (eau potable ou cours d'eaux permanents) durant une période de temps sec, lorsque la nappe est basse : 1 visite sera réalisée uniquement si de telles intrusions sont présumées</li></ul>
Mesures des charges polluantes sur 24 heures	Trois mesures en entrée / sortie de la station d'épuration à réaliser pendant la période de pointe (à déterminer en fonction des données de l'autosurveillance de la SDEI)
Inspection vidéo avec curage préalable	2 km d'inspections vidéo avec curage préalable, soit environ 20% du linéaire total de réseaux
Localisations des eaux parasites	12 km de tests à la fumée avec contrôles au colorant des points positifs, soit environ 100% du linéaire total de réseaux



La SDEI mettra à disposition un agent pour accompagner l'équipe du Bureau d'Etudes en charge des investigations.

***NB : A noter qu'il est demandé des photos pour les investigations de terrain***

### **3.4.2. Modélisations informatiques des réseaux d'assainissement**

Sans objet

### **3.4.3. Assainissement non collectif existants et études de sols**

Il n'est pas demandé de visites des Assainissement non collectif. Le Pays Cévennes contrôle les systèmes d'assainissement non collectif.

### **3.4.4. Etablissements potentiellement polluants**

Ces visites devront répondre aux objectifs suivants :

- Décrire la nature de l'activité, son assainissement et son rejet
- Recenser les problèmes rencontrés : qualité, quantité, gestion quotidienne et incidences sur les milieux naturels
- Fournir à la collectivité des solutions techniquement, écologiquement et financièrement réalistes aux problèmes relevés, afin que celle-ci puisse traiter le dossier avec les entreprises concernées

Il n'est pas demandé de mesure dans le cadre de ces visites.

**Concernant la Commune de LEZAN, 3 visites d'activités potentiellement polluantes sont prévues au « Bordereau des prix avec détail estimatif », correspondant aux établissements mentionnés dans la « Fiche de renseignements ».**

## **3.5. Stations d'épuration**

### **3.5.1. Enjeux locaux**

**La proposition de solutions permettant d'améliorer le fonctionnement de la station sera l'objectif principal de l'étude.**

**En effet, suite au bilan 24h effectué par La SDEI, il en ressort une surcharge hydraulique et polluante (DBO5 : 130%, DCO 150%, MES 129% et NGT 98 % de la capacité nominale de la station d'épuration.**

**De plus, l'exploitant relève des difficultés d'exploitation sur le prétraitement et les boues décantent difficilement.**

**Le bureau d'études devra au préalable déterminer la durée de vie de l'ouvrage actuel, en fonction de ses performances et de l'analyse de l'évolution de la population effectuée par ailleurs. Il devra notamment statuer sur les surcharges acceptables en période estivale.**



### **3.5.2. Etat des lieux**

L'état des lieux devra aborder tous les aspects de la problématique :

- Diagnostic des infrastructures (état, capacités et dysfonctionnements)
- Vérification du dimensionnement des ouvrages
- Situation et contenu des arrêtés préfectoraux
- Charges hydrauliques et polluantes reçues et traités (examen des données et mesures disponibles sur 10 ans avec graphiques)
- Résultats et respect des arrêtés préfectoraux de rejets
- Problématique boues
- (...)

Cependant, cet état des lieux aura essentiellement pour objectif de recenser les informations nécessaires pour améliorer le fonctionnement de celle-ci dans l'attente de construire une nouvelle station d'épuration..

### **3.5.3. Projets concernant la station d'épuration**

Le bureau d'études devra proposer et étudier des solutions concernant la station d'épuration.

**Concernant la station d'épuration, toutes les possibilités devront être examinées, avec au minimum les options suivantes :**

- **Réhabilitation importante de l'ouvrage existant**
- **Construction d'un nouvel ouvrage sur un autre site**

**La station d'épuration se trouve en zone inondable du PPRI du Gardon d'Anduze et se situe également en amont d'un point de baignade.**

**Actuellement, l'arrêté préfectoral concernant le rejet de la station d'épuration interdit tout rejet d'effluents traités dans le Gardon en période estivale. Dans la réflexion de l'amélioration du fonctionnement de celle ci, ce point devra être discuté avec les services de l'état. Le bureau d'études devra étudier la réalisation d'un traitement tertiaire si les services de l'état autorisent le rejet en période estivale, dans le cas contraire le bureau d'études devra trouver des solutions pour améliorer le système actuel.**

**Pour l'ensemble des projets de station d'épuration, le bureau d'études devra :**

- **Calculer les capacités nécessaires en charges hydrauliques et polluantes, puis les convertir en EH sur la base des normes usuelles**
- **Examiner les points importants de la future étude d'impact (qui n'est pas demandée)**
- **Proposer un niveau de rejet en fonction des contraintes environnementales du site retenu et de la capacité projetée, puis le soumettre à la police de l'eau pour avis**
- **Comparer l'ensemble des filières envisageables, puis proposer une ou plusieurs solutions répondant au niveau de rejet pressenti et aux caractéristiques de la collectivité**
- **Proposer des terrains convenant pour la réalisation des infrastructures**

#### 3.5.4. Boues de stations d'épuration

La compétence gestion des boues est transférée à la Communauté des Communes d'Anduze.

### 3.6. Réseaux d'eaux usées

#### 3.6.1. Enjeux locaux

Concernant la Commune de LEZAN, la résolution des problèmes d'eaux parasites sera un des objectifs prioritaires de l'étude.

Les difficultés sont en effet relativement importantes, notamment en période pluvieuse, où des arrivées d'eaux claires parasites sont constatées de manière très significative au niveau de la station d'épuration.

La localisation des principaux problèmes est globalement connue, mais la totalité des réseaux d'eaux usées devra être examinée, au moins lors de la sectorisation.

La mission du bureau d'études sera en priorité de trouver un nombre significatif d'eaux parasites ponctuelles pour réduire rapidement les intrusions, puis de proposer un programme de travaux pour l'élimination de ces eaux claires parasites. Ce programme pluriannuel intégrera les travaux d'amélioration du fonctionnement du réseau.

#### 3.6.2. Etat des lieux

L'état des lieux devra aborder tous les aspects de la problématique :

- Diagnostic des infrastructures (état, capacités et dysfonctionnements des réseaux et de leurs équipements)
- Recherche et localisation des eaux parasites et détermination de leur nature
- Recherche des rejets directs aux milieux naturels et détermination de leur nature
- Analyse des volumes facturés, traités et by-passés (examen des données et mesures disponibles sur 10 ans avec graphiques)
- (...)

#### 3.6.3. Programme de travaux sur les réseaux d'eaux usées

Le bureau d'études devra proposer un programme de travaux détaillé sur les réseaux d'eaux usées.

Celui-ci devra permettre le meilleur choix entre réparations ponctuelles et renouvellements des tronçons trop vétustes.

Les volumes d'eaux parasites et les rejets directs aux milieux naturels éliminés devront être estimés en €/m<sup>3</sup> pour chaque proposition, afin de justifier les choix et le classement par priorités qui seront effectués en Phase 4.



Si besoin une analyse multicritères pourra être demandée. Celle-ci devra prendre en compte l'ensemble des critères de choix :

- Volumes d'eaux parasites éliminés, estimés en €/m<sup>3</sup>
- Renouvellements préconisés pour d'autres raisons (renforcements, pertes, extensions,...)
- Travaux d'opportunité (coordination avec d'autres projets sur les mêmes secteurs)
- (...)

Lorsque des déconnexions d'eaux pluviales seront nécessaires, le bureau d'études devra inclure dans les travaux les aménagements à réaliser sur les réseaux d'eaux pluviales et les étudier au même niveau de précision.

### **3.7. Assainissement non collectif et géoassainissement – Zonage d'assainissement – Bilan besoins / capacités de traitement**

Le document d'urbanisme sur la Commune de Lezan est le POS, il n'est pas prévu de le réviser car toutes les zones constructibles ne sont pas encore construites. La Commune ne souhaite pas élargir de nouvelles zones à l'urbanisation.

Le zonage d'assainissement réalisé en 2001 est toujours en vigueur.

### **3.8. Prestations particulières**

#### **3.8.1. Rédaction d'un règlement pour les usagers du service de l'assainissement**

Il n'est pas demandé de rédiger un règlement de service. La Commune en possède déjà un.

#### **3.8.2. Analyse comptable détaillée du budget M49 et du prix de l'assainissement**

Il n'est pas demandé d'analyse comptable détaillée du budget.

Par contre, il est demandé au bureau d'études de préparer en détails le financement des travaux sur les réseaux et la nouvelle station d'épuration. Il est également demandé au bureau d'études de calculer l'incidence des investissements sur le prix de l'assainissement.

\*\*\*

## 4. PIECES A REALISER PAR LE BUREAU D'ETUDES

### 4.1. Documents à réaliser par le bureau d'études

Les documents à réaliser sont les suivants :

- Un rapport intermédiaire d'état des lieux Phase 1&2 à l'issue de la Phase 2
- Un rapport intermédiaire à l'issue de la Phase 3
- Un rapport intermédiaire à l'issue de la Phase 4
- Un « Rapport d'études » final compilant l'ensemble des rapports intermédiaires après prise en compte des corrections
- Un « Dossier technique des installations » (dossier séparé à l'usage des élus et des gestionnaires - éléments fournis au fur et à mesure de l'avancement de l'étude, puis compilation à la fin)
- Une « Note de synthèse » (4 pages - version provisoire + version définitive)
- Un « Rapport de synthèse » (15-30 pages ou 25-50 pages en fusionnant alimentation en eau potable et assainissement - version provisoire + version définitive)
- Un support de présentation POWER POINT et un compte-rendu pour chaque réunion

**Pour la composition et le sommaire de ces documents, voir « Contenu des pièces à réaliser » en annexe, ainsi que les prestations figurant au « Bordereau des prix avec détail estimatif ».**

Des ajustements pourront toutefois être discutés entre le bureau d'études, le maître d'œuvre et la Commune de LEZAN en cours d'étude.

**Les rapports devront être remis dans la semaine suivant les réunions de fin de phase, afin de pouvoir intégrer les remarques et choix qui y seront faits et réduire ainsi les versions.**

### 4.2. Rédaction des documents et objectifs à atteindre

**L'ensemble des documents (pièces écrites, annexes, illustrations et cartographies) devra constituer un outil d'aide à la décision.**

C'est pourquoi le bureau d'études apportera un soin particulier à la rédaction de tous les documents fournis, en respectant les principes généraux suivants :

- Faire figurer au début de tous les documents la liste complète des pièces de l'étude
- Numérotter tous les articles dans tous les documents, puis les récapituler dans des sommaires détaillés, afin de faciliter la lecture et la recherche des informations
- Eviter les textes trop longs et utiliser au maximum fiches descriptives, tableaux de synthèse, analyses multicritères, plans, cartes, synoptiques et schémas explicatifs
- Regrouper les articles par thèmes afin d'éviter les « redites »
- Conclure chaque thème par une synthèse personnalisée à la collectivité (contexte, enjeux, priorités, décisions prises)



- Privilégier au maximum les informations essentielles à la prise de décision : synthèses des états des lieux, résultats des investigations, solutions proposées, comparaisons des scénarii et conclusions
- Séparer dans des annexes thématiques tous les éléments secondaires (documentation, données et résultats bruts, détails des calculs,...), afin de ne pas « diluer » des informations plus importantes
- Utiliser la trame de sommaire fournie en annexe du présent document, qui répond aux points évoqués ci-dessus

#### 4.3. Présentation des documents et charte graphique

Les pièces écrites seront impérativement en recto-verso couleurs

Les logos de la collectivité et des financeurs (Conseil général du GARD et Agence de l'Eau RM&C) devront figurer sur les documents ; le bureau d'études pourra y faire figurer le sien, mais à un emplacement différent.

Les supports utilisés pour les plans et cartes devront être adaptés aux besoins : fonds numériques IGN au 1/25000<sup>ème</sup>, carte géologique du BRGM au 1/50000<sup>ème</sup>, fonds cadastraux numérisés, photos aériennes informatisées,... Selon les besoins, ces supports pourront être agrandis, réduits, ou simplifiés.

**Pour les fonds de plans cadastraux, le bureau d'études devra utiliser les meilleurs plans numériques disponibles. Dans l'idéal celui-ci pourra utiliser la BD parcellaire de l'IGN fournie par le Conseil Général (Direction des Systèmes d'Information – SICD), sur la base d'une convention de mise à disposition gratuite.**

**La BD parcellaire est produite par l'IGN en contrat avec la DGI (Direction Générale des Impôts). L'IGN reprend et assemble la digitalisation du cadastre produite par la DGI sur l'ensemble du Département, avec une mise à jour régulière et des informations supplémentaires.**

Dans tous les cas, le bureau d'études devra reporter ses éléments (réseaux, ouvrages, équipements,...) selon un maximum de couches thématiques distinctes.

#### 4.4. Informatisation des documents

**L'intégralité des documents devra être informatisée et en particulier les documents graphiques.**

**Les documents à réaliser (pièces écrites, illustrations et cartographies) et leurs annexes devront être fournis sur CD-ROMs dans les 3 versions suivantes :**

- Format informatique d'origine : WORD, EXCEL, fichiers graphiques et SIG (compatibles .dxf/.dwg),...
- Formats ACROBAT (.pdf) prêts à être imprimés à l'identique des versions papier
- Format .jpg pour tous les documents cartographiques

#### **4.5. Diffusion des documents**

Un jeu de chacun des documents et CD-ROMs devra être transmis directement aux partenaires suivants :

##### **Mesdames et Messieurs les Maires des X Communes de la zone d'étude**

##### **Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau RM&C**

Immeuble Le Mondial - 219 rue Le Titien - CS59549

34000 MONTPELLIER

A l'attention de Madame BONNEFOY et de Messieurs GOLEMBWIESKY et HOUSSET

##### **Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (DDTM – ex DDAF)**

Service eau et milieux aquatiques

89 rue Weber - CS 52002

30907 NÎMES CEDEX 2

A l'attention de Madame DARNIS

##### **Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de la Santé (ARS – ex DDASS)**

6 rue du Mail

30000 NÎMES

A l'attention de Monsieur LEBRUN

##### **Monsieur le Président du Conseil général du GARD**

##### **Direction de l'Eau, l'Environnement et l'Aménagement Rural - SATAC**

Hôtel du Département

30044 NÎMES CEDEX 9

A l'attention de Monsieur PALARD

##### **Monsieur le Président du Conseil général du GARD**

##### **Direction de l'Eau, l'Environnement et l'Aménagement Rural – SATE (SATESE + SATAA + SATEP)**

Hôtel du Département

30044 NÎMES CEDEX 9

A l'attention de Madame GAUBLAC

**Les autres exemplaires devront être adressés à la collectivité maître d'ouvrage (Commune de LEZAN).**

\*\*\*



Les documents devront être mis à disposition :

⇒ Pour les rapports : dans un délai de 7 jours après les réunions

⇒ Pour les comptes-rendus et supports des réunions : dans un délai de 3 jours après les réunions

Le bureau d'études devra transmettre les fichiers dans un format facilement imprimable aux membres du comité de suivi : envoi par mail, envoi de CD-ROMs, mise à disposition sur un serveur, site internet provisoire,...

\*\*\*

Fait à....., le.....

Le bureau d'études (mention manuscrite « Lu et approuvé » suivie de la signature),

<b>Contenu des pièces à réaliser</b> <b>Schéma directeur d'assainissement</b>
--

**RAPPORT D'ETUDES** (Trame de sommaire à respecter)

**Phases 1 & 2 - Etats des lieux**

Présentation générale

- La collectivité
- Présentation du fonctionnement de l'assainissement
- Zonage actuel de l'assainissement
- Fiche-bilan de l'assainissement (informations et chiffres essentiels)
- Déroutement de l'étude (méthodologie générale de l'étude)

Aspects environnementaux (synthèses rapides et conséquences pour le Schéma directeur)

- Objectifs et méthodologie
- Contexte général (zone d'étude, contexte climatique, pluviométrique, géologique, hydrogéologique et pédologique)
- Milieux naturels et hydrographie
- Contexte réglementaire et contenu des documents cadres du bassin versant
- Usages de l'eau
- Etablissements potentiellement polluants
- Synthèse des contraintes concernant le Schéma directeur

Urbanisme et démographie

- Objectifs et méthodologie
- Document d'urbanisme en vigueur et en projet
- Population permanente : Historique - Situation actuelle - Analyse prospective selon plusieurs méthodes
- Population saisonnière : Situation actuelle - Analyse prospective
- Bilans des populations, habitations et activités : Eté / hiver - Actuel / futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)
- Synthèse des conséquences pour le Schéma directeur

Ouvrages et équipements : Inventaires - Fonctionnement et diagnostics de terrain - Vérification des dimensionnements

- Objectifs et méthodologie
- Bilan des inventaires réalisés : Réseaux (canalisations, ouvrages et équipements) - Stations d'épuration
- Descriptif du fonctionnement des infrastructures et premiers diagnostics de terrain
- Vérification des dimensionnements des infrastructures
- Synthèse

Aspects quantitatifs : Rôles de l'eau - Recherche des eaux parasites

- Objectifs et méthodologie
- Résultats de la campagne de recherche des eaux parasites
- Analyse des charges hydrauliques et polluantes (par STEP - sur 10 ans)
- Synthèse – Bilan des eaux parasites avant – pendant – après la recherche



Qualité du traitement des eaux usées : Adaptation des ouvrages - Analyses - Boues

- Objectifs et méthodologie
- Adaptation des ouvrages
- Analyses disponibles pour les stations d'épuration (par STEP - sur 10 ans)
- Boues des stations d'épuration (par STEP - sur 10 ans)
- Synthèse

Gestion quotidienne : Organisation - Télésurveillance - Adaptation des infrastructures - SPANC - Renouvellements - Prix de l'eau

- Objectifs et méthodologie
- Analyse des modalités d'entretien et de gestion du service
- Télésurveillance et diagnostic permanent du service
- Adaptation des infrastructures à la bonne gestion
- Bilan des renouvellements (sur 10 ans / durée du contrat)
- Prix de l'eau (sur 10 ans)
- Synthèse

Bilan besoins / capacités de traitement –

- Bilan besoins / capacités de traitement : Eté / hiver - Actuel / futur (échéances +15/20 ans et +30/40 ans)
- Synthèse - Risques de saturation des stations d'épuration en situation actuelle et à moyen terme (+15/20 ans)

Conclusion : synthèses par thèmes des états des lieux avec définition de priorités

### **Phase 3 - Etude des solutions envisageables – Analyse comparative**

- Liste des actions étudiées (chaque action doit être numérotée)
- Analyse au niveau faisabilité des solutions envisageables : Réponses aux problèmes relevés - Programme de travaux sur les réseaux et ouvrages - Restructuration des infrastructures - Raccordement ou non de zones non desservies - Travaux induits par les projets de la collectivité - Amélioration de la gestion quotidienne
- Projet de Schéma directeur : Synthèse - Tableau comparatif des travaux et actions envisageables - Bilan besoins / capacités de traitement - Proposition d'un scénario global avec zonage

### **Phase 4 – Etude des solutions retenues - Schéma directeur**

- Analyse au niveau études préliminaires des solutions retenues
- Schéma directeur : Synthèse - Justification des choix - Programme de travaux et d'actions retenus - Mise en œuvre des solutions
- Plan de financement - Incidences sur le prix de l'eau

### **Plans, cartes, inventaires et synoptiques**

(en annexe ou dans le corps du rapport – formats à adapter au contexte, sous réserve de lisibilité, en évitant le morcellage afin de conserver une vision globale)

- Plan d'ensemble des réseaux d'eaux usées
- Plan des dysfonctionnements et des mesures (plan complété au fur et à mesure)
- Tableaux de synthèse des dysfonctionnements
- Synoptiques des réseaux d'assainissement (profils et vues en plan)
- Inventaire des ouvrages (stations d'épuration, postes de refoulement et de relèvement, déversoirs d'orage ou by-pass, dessableurs, bassins d'orage ou de rétention)
- Inventaire de l'assainissement des établissements potentiellement polluants, raccordés ou non (industriels ou assimilés, artisans, caves, élevages, restaurants, campings,...)
- Inventaire des rejets aux milieux naturels (rejets des stations d'épuration, postes de refoulement et de relèvement, déversoirs d'orage et by-pass, établissements potentiellement polluants, réseaux privés,...)
- Plan de localisation des eaux parasites et des mesures (dysfonctionnements des réseaux d'eaux usées, tests à la fumée, sectorisation des eaux parasites et inspections vidéo)

### **Annexes du rapport d'études**

- Méthodologies détaillées (assainissement non collectif, métrologie, modélisation des réseaux,...)
- Détails des calculs techniques et financiers
- Détails des investigations de terrain (mesures réalisées sur les réseaux d'eaux usées et les stations d'épuration, études de sols)
- Comptes-rendus des tests à la fumée et des inspections vidéo
- Rapports des passages caméra
- Documentations et textes de lois
- Documents importants (arrêtés de rejet, contrats,...)

### **DOSSIER TECHNIQUE DES INSTALLATIONS**

(Dossier séparé à l'usage des élus et des gestionnaires)

- Synoptiques de fonctionnement des réseaux d'eaux usées
- Plans d'ensemble et de détails des réseaux d'eaux usées
- Inventaire des ouvrages
- Inventaire des équipements des réseaux d'eaux usées (regards, chasses, compteurs généraux, purges, vidanges, ventouses)



## RAPPORT DE SYNTHÈSE

(Résumé assez détaillé et personnalisé à l'intention des élus, financeurs et services de l'état, contenant les éléments essentiels et l'ensemble des justifications pour le programme de travaux et d'actions - 15/30 pages)

### Synthèse des états des lieux

- Présentation générale - Fiche de synthèse des données et chiffres essentiels (reprise de l'article du rapport d'études)
- Aspects environnementaux (compilation des conclusions : situation et conséquences pour le Schéma directeur)
- Urbanisme et démographie (chiffres, graphes et tableaux clefs avec hypothèses et justifications)
- Stations d'épuration et qualité du traitement des eaux usées (bilan rapide des ouvrages, puis bilan des enjeux de la qualité avec résultats, chiffres, graphes et tableaux clefs)
- Réseaux, volumes rejetés et traités et recherche des eaux parasites (bilan rapide des infrastructures, puis bilan assez détaillé des eaux parasites)
- Gestion quotidienne
- Bilan besoins / capacités de traitement (synthèse assez complète)
- Conclusion : synthèse par thèmes des états des lieux avec définition de priorités (reprise de l'article du rapport d'études)

### Etude des solutions envisageables - Schéma directeur

- Descriptif rapide des actions proposées, avec variantes étudiées lorsque plusieurs solutions sont envisageables et justification des choix (comparatif : efficacité, avantages, inconvénients, coûts, degrés de priorité, ...)
- Programme de travaux et d'actions retenus (tableau : n° et intitulé / justification / ratios et efficacité / coûts / degré de priorité / date de réalisation)

Cartes et illustrations représentatives (adaptation de documents réalisés précédemment)

**Commune de LEZAN**

**Fiche de renseignements**

**Assainissement collectif (ou "raccordé aux réseaux") et non collectif (ou "autonome")**

**1. DONNEES GENERALES**

**1.1. Population et nombre d'habitations**

Date du dernier recensement	2008
Population 1990	870 habitants
Population 1999	980 habitants
Population au dernier recensement	1295 habitants
Croissance annuelle 1990 / dernier recensement	2.2%
Population 2011	1384 habitants
Habitations 1990	428 habitations
Habitations 1999	473 habitations
Habitations au dernier recensement	658 habitations
Croissance annuelle 1990 / dernier recensement	2.4%
Habitations 2011	707 habitations
Population par habitation 2011	2.0 habitants par habitation
Population saisonnière maximale (y compris population permanente)	-

**1.2. Urbanisme (situation actuelle et projets)**

Documents d'urbanisme actuels et en projet	POS
Gestion informatique de l'urbanisme et des réseaux (logiciel utilisé, plans disponibles,...)	
Projets envisagés par la Collectivité en matière d'urbanisme (habitat, zones d'activités, bâtiments communaux,...)	Pas prévu de futures projets d'urbanisation

1901682 - reçu le 19 octobre 2020 à 16:57 (date et heure de métropole)



### 1.3. Milieux naturels, usages de l'eau et incidences éventuelles

Bassin versant concerné (cours d'eau locaux et grand bassin d'appartenance)	Bassin versant des Gardons
Ouvrages de production d'eau potable et/ou périmètres de protections (y compris ceux d'autres collectivités s'il en existe sur le territoire d'étude) - Nom, localisation et type (forage, puits, source, pompage de surface,...) - Périmètres de protection et DUP éventuels	1 ouvrage pour la collectivité : - Forage "Quatre Routes
Présence de forages, puits ou sources à usage privé, destinés à un usage eau potable (particuliers ou entreprises)	
Prélèvements d'eaux brutes à usage industriel ou agricole	
Milieux naturels particuliers et problèmes éventuels	
Baignades, sites de pêche et autres usages de loisirs de l'eau	Baignade en aval au camping de Cardet.
Nature des sols et du sous-sol	

1901682 - reçu le 19 octobre 2020 à 16:57 (date et heure de métropole)

## 2. SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 2.1. Abonnés et secteurs desservis

Nombre d'abonnés au service de l'assainissement collectif	660 abonnés
Nombre d'habitants en assainissement collectif	1292 habitants
Nombre d'habitations en assainissement non collectif	47 habitations
Taux de raccordement	93%
Secteurs en assainissement collectif , types d'urbanisme (hameaux, quartiers ou habitat isolé) et nombre d'habitations concernées (par secteur)	Centre du village
Secteurs en assainissement NON collectif , types d'urbanisme (hameaux, quartiers ou habitat isolé) et nombre d'habitations concernées (par secteur)	
Etablissements potentiellement polluants raccordés ou non aux réseaux d'eaux usées - Industriels ou assimilés - Artisans avec rejets particuliers - Caves - Elevages - Campings et gîtes - Restaurants et cantines, ...	Les seuls industriels raccordés au réseau collectif sont 2 restaurants et un fabricant de peinture



## 2.2. Organisation et gestion du service

Mode de gestion du service (régie ou affermage)	Contrat d'affermage auprès de la Société SDEI (échéance du contrat 31 décembre 2023)
Contrats existants (affermage, prestataires de services, ventes ou achat d'eau, servitudes,...) et avenants éventuels (contenu, coordonnées des prestataires, échéances,...)	Contrat d'affermage
Personnel communal affecté au service (fontainier et/ou élus remplissant le rôle d'agent communaux)	-
Matériel et engins affecté au service (matériel de chantier, électromécaniques, véhicules, engins,...)	-
Existence d'un règlement du service de l'assainissement (à destination des usagers)	Oui

## 2.3. Prix de l'eau et aspects financiers

* Consommation fermier (€/m3)	
* <i>Abonnement fermier (€/an)</i>	29.41 €/an
* <i>Abonnement collectivité (€/an)</i>	0.00 €/an
* <i>Consommation fermier (€/m3)</i>	0.45 €/m3
* <i>Consommation collectivité (€/m3)</i>	0.34 €/m3
* <i>Redevance de prélèvement d'eau (Agence de l'Eau) (€/m3)</i>	0.09 €/m3
* <i>Redevance pour la lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) (€/m3)</i>	0.19 €/m3
* <i>Redevance de préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau) (€/m3)</i>	0.00 €/m3
Prix de l'eau pour 120 m3/an/abonné Part eau potable (€/m3)	1.32 €/m3
Tarifs assainissement :	
* <i>Abonnement fermier (€/an)</i>	59.24 €/an
* <i>Abonnement collectivité (€/an)</i>	0.00 €/an
* <i>Consommation fermier (€/m3)</i>	0.60 €/m3
* <i>Consommation collectivité (€/m3)</i>	0.39 €/m3

1901682 - reçu le 19 octobre 2020 à 16:57 (date et heure de métropole)

* Redevance de modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€/m3)		0.13 €/m3
Prix de l'eau pour 120 m3/an/abonné Part assainissement (€/m3)		1.62 €/m3
Prix de l'eau pour 120 m3/an/abonné Total eau potable + assainissement (€/m3)		2.94 €/m3
Volume annuel vendu (usagers + éventuellement vente en gros)	75 963 m3/an	
Budget séparé M49 pour le service (oui/non)	Non	
Emprunts en cours pour le service et date de fin de remboursement		

### 3. INFRASTRUCTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ou "AUTONOME")

#### 2.1. Réseaux d'eaux usées

Caractéristiques des réseaux d'eaux usées - Nombre et dénominations - Longueurs - Natures (gravitaires ou refoulement, unitaires ou séparatifs)	Réseaux d'eaux usées : total de 12 km environ Amiante Ciment 7 300 ml PVC 4 500 ml Fonte 270 ml Réseau séparatif
--	--

#### 2.2. Ouvrages des réseaux d'eaux usées

Stations d'épuration (dates de mises en service, filières, dimensionnements et équipements, télésurveillance, milieux récepteurs, autorisations préfectorales, niveaux de rejet, ...)	Station d'épuration de type Boues Activées mise en service en 1996 de capacité 1500 EH Poste de relèvement, dégrilleur automatique, bassin d'aération (320 m <sup>3</sup> ), clarificateur (215 m <sup>3</sup> ), silo à boues (180m <sup>3</sup> ). Les boues sont dirigées vers la station de Compostage gérée par la Commune d'Anduze Milieu récepteur : Gardon d'Anduze Rejet 0 en période estivale
---	---



Postes de refoulement et de relèvement (stations d'épuration incluses)	3 ouvrages : - Poste de relevage Le Fondarène, quartier Valoris - Poste de relevage Le Lézan, route d'Anduze - Poste de relevage sur le réseau neuf
Déversoirs d'orage et by pass (stations d'épuration, postes de refoulement et de relèvement inclus)	2 déversoirs d'orage au niveau des PR
Autres (dessableurs, bassins d'orage ou de rétention, rejets directs aux milieux naturels, ...)	

### 2.3. Equipements des réseaux d'eaux usées

Regards	332 environ
Autres (chasses, compteurs généraux, purges, vidanges, ventouses, ...)	14 autres accessoires
Télesurveillance (fonctionnement quantitatif et qualitatif des stations d'épuration, volumes d'eaux parasites par grands secteurs, volumes by-passés (stations d'épuration, déversoirs d'orage, postes de relevage et de refoulement),...)	Débitmètre à la sortie de la station d'épuration.

#### 2.4. Assainissement non collectif ou "autonome"

Nature des dispositifs existants d'assainissement non collectif (filiales) et problèmes éventuels	
SPANC (service public d'assainissement non collectif) - Existence ou non du service - Contrôle des installations neuves et existantes, fiches de visite - Contrôle et / ou réalisation des vidanges	Compétence transférée au Pays Cévennes

#### 3.5. Problèmes connus

Problèmes d'eaux parasites (localisations, natures et gravités)	Problèmes d'eaux parasites sont observés sur le vieux village, des boîtes siphonées sont positionnées sous les chenaux du réseau pluvial.
Problèmes sur les stations d'épuration (localisations, natures et gravités)	Surcharge hydraulique et polluante Système d'infiltration se colmate régulièrement Problème sur le prétraitement et sur la décantation des boues.



Problèmes sur les boues des stations d'épuration (localisations, natures et gravités)	Les boues sont stockées dans un silo à boue puis une presse mobile les transportent vers la station de Compostage gérée par la CC d'Anduze
Problèmes concernant l'assainissement non collectif (localisations, natures et gravités)	
Problèmes de gestion quotidienne (localisations, natures et gravités)	

#### 4. PLANS, DONNEES, ETUDES ET DOCUMENTS DISPONIBLES

Liste des abonnés, relevés des consommations et informatisation des données	Liste pour l'alimentation en eau potable : OUI ; informatisation : OUI Liste pour l'assainissement collectif : OUI ; informatisation : OUI Liste pour l'assainissement non collectif : OUI ; informatisation : OUI
Documents disponibles sur les réseaux et ouvrages (plans, cartes, inventaires, synoptiques, récollements,...) - Réseaux d'eaux usées - Ouvrages - Equipements des réseaux d'eaux usées	

<p>Données disponibles (collectivité, gestionnaire, autosurveillance, SATESE,...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôles d'eau</li> <li>- Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics</li> <li>- Rapports annuels du délégataire (en cas d'affermage)</li> <li>- Mesures de débits (compteurs généraux, index des pompes, mesures, ...)</li> <li>- Rendements et qualité des traitement des stations d'épuration</li> </ul>	<p>Rapport annuel du délégataire  Rapport d'autosurveillance  Historique des rapports des interventions sur le réseau  ITV réalisées sur le réseau  L'exploitant effectue 8 à 10 bilans 24h</p>
<p>Etudes disponibles et dates de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Schémas directeurs et diagnostics d'alimentation en eau potable et d'assainissement</li> <li>- Etudes hydrogéologiques</li> <li>- Etudes des infrastructures existantes</li> <li>- Etudes de périmètres de protection</li> <li>- Projets,...</li> </ul>	<p>Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 1998  Zonage D'Assainissement réalisé en 2001</p>
<p>Participation d'un gestionnaire aux repérages du terrain du bureau d'études (collectivité et/ou fermier)</p>	<p>Oui, le fermier met à disposition un technicien</p>



## 5. OBSERVATIONS, COMMENTAIRES ET REMARQUES COMPLEMENTAIRES

Autres problèmes ou spécificités de la collectivité	
Projets existants ou envisagés par la collectivité	La collectivité souhaiterait : <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer le fonctionnement de la station d'épuration (surcharge hydraulique et polluante)</li><li>- L'autosurveillance des PR</li><li>- Eliminer les eaux claires parasites</li></ul>